

Tableau de répartition des sièges à pourvoir par sections

Le nombre de membres de chaque section sera communiqué dès recensement des CR et DR

Bureaux de vote	adresse	CES	Collège A	Collège B
UFR Droit et Sciences sociales	2, rue Jean Carbonnier 43 Place Charles de Gaulle	1		
		2 - 4		
		3		
UFR Sciences Economiques	2, rue Jean Carbonnier	5		
IAE	20 rue Guillaume Le Troubadour	6 - 71		
UFR Lettres & Langues	1, Rue Raymond Cantel	7 – 11 – 12 - 13		
		8 – 10 - 18		
		9		
		14 - 15		
UFR Sciences Humaines et arts	Rue René Descartes <u>Pour toutes les sections</u> Sauf les sections (16) et (23) qui votent sur le campus 3 rue Théodore Lefebvre	(16)		
		17		
		19 – 20 – 70		
		21		
		22		
		23 - 24		
UFR Sciences Fondamentales et Appliquées	9 rue Charles-Claude Chenou (toutes sections) Et SP2MI (pour toutes les sections *)	25 – 26*		
		27*		
		28 30*		
		31 – 32 - 33		
		35 - 36		

Tableau de répartition des sièges à pourvoir par sections

Le nombre de membres de chaque section sera communiqué dès recensement des CR et DR

	Bld. Marie et Pierre Curie	60*		
		61 – 63*		
		62*		
		64-65-66-67-68-69		
UFR Médecine-Pharmacie	6 rue de la Milétrie	85 – 86 - 87		
UFR Sciences du sport	8 allée Jean Monnet	74		

Les collèges composés d'un nombre d'électeurs égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir ne donnent pas lieu à élection, les éligibles étant réputés élus. Ces collèges apparaissent en grisés dans le tableau joint en annexe 2.